



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 4 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 15

Date de convocation
28/03/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aïine COUTAREL ; M Aïain JAMMES ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
28/03/2022

Excusés représentés : M. Jean-Marie BRU représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme Gaëlle POUSTOMIS représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

Madame Marie Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2022-28 : Subventions de fonctionnement aux associations -1^{ère} Tranche 2021-

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles de la Commune a été finalisé.

Compte-tenu du besoin impératif du versement de ces subventions pour certaines associations afin de conserver leur équilibre budgétaire, il propose au Conseil municipal de procéder au versement de la 1^{ère} tranche 2022 selon le projet proposé ; le versement de la 2^o tranche 2022 (solde) interviendra à la fin du deuxième semestre 2022, et sera versé sur présentation des rapports financiers et moraux 2021 et des budgets prévisionnels 2022.

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au maire en charge des associations culturelles, propose le montant de subvention suivant pour les associations culturelles au titre de la 1^{ère} tranche et des tranches uniques 2022 :

Associations Culturelles : 1^{ère} tranche (sauf si versement unique)

A.P.A.M.	200,00 € (versement unique)
A.M.A.C.C. (cinéma)	850,00 €
ASPER	150,00 € (versement unique)
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	200,00 €
Génération Mouvement	250,00 €
A.D.M.R.	350,00 €
Comité des Fêtes Montredon	850,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	400,00 € (versement unique)

Association Effervescence	200,00 € (versement unique)
Association Eclaireurs et Eclaireuses	400,00 €
Total 1 Associations Culturelles	4.550,00 €

Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal délégué aux associations sportives, prend la parole pour présenter le montant de la 1^{ère} tranche et des tranches uniques des subventions aux associations sportives :

Associations Sportives : 1^{ère} tranche (sauf si versement unique)

A.A.P.P.M.A. (pêche)	400,00 € (versement unique)
A.M.T.A.C.A.	490,00 € (versement unique)
A.S.M. Football	500,00 €
Association Multi Sports Montredonnaise	600,00 €
Etrier Montredonnais	500,00 €
Ass. Gymnastique Montredonnaise	330,00 € (versement unique)
Judo Club Montredonnais	550,00 €
Les Archers de Montredon	300,00 €
Olympique Montredonnais XV	1 400,00 €
Club Volley Montredonnais	390,00 € (versement unique)
Boule Montredonnaises	430,00 € (versement unique)
Total 2 Associations Sportives	5 890,00 €

Totaux 1 + 2 10 440,00 €

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, Madame Gaëlle POUSTOMIS, Conseillère municipale, Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au maire et Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller municipal, personnellement concernés dans cette affaire, ne prennent pas part au vote.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- ADOPTE les montants de la 1^{ère} tranche des subventions de fonctionnement 2021 aux associations sportives et culturelles tels que définis ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer les mandatements sur le chapitre 65 à l'article 6574 - *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* du budget général.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Paul CHAMAYOU

